L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No.* 94, *entre Royale et Bourbon.*

No. 190 NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 5 MAI 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses Correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils se ont considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité superieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick América, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 fév. Rue Royale. No. 67.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot Frances, de New-York, un assortiment de superbes CHAPEAUX de différes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fait, fin et commun.

2 fév. MATTHIEU & PINTA.
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N° 46.

CHAPEAUX.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrivage de New York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant l'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

7 mars. E. DEBERGUE.

Dissolution de Société.

LA societe qui existait entre Charles Jourdan et Felix Paul, sous la raison de CH. JOURDAN & Co. est dissoute d'un commun accord, à partir du 1er. Avril : Ch. Jourdan est seul chargé de la liquidation ; en conséquence, ceux qui ont quelques réclamations à former sont invités à se présenter, comme aussi ceux qui doivent à la ci-devant société sont priés de s'acquitter le plutôt possible

CH. JOURDAN.
8 avril FX PAUL.

PENSION BOURGEOISE.

MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés. 27 mars.—1m

---

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus du Havre.

3 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil do. pour pantalon.
D'importations antérieures.
3 pipes. Vin rouge de toutes qualités.
500 caisses dito et blanc dito.
50 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à ligne, Champagne mousseux, ponchons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des reclamations contre la succession de la feue Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, executeur testamentaire.

17 mars—3 A. DREUX.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES NATCHITOCHES,
6ème. Classe.

Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Juin 27 Mai 1829.

Le tirage de la 7e. classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 3 Juin 1829.
Le tirage de la 8e. classe de la même Loterie aura lieu le 30 Juin 1829.
Le tirage de la 9e. classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.
Le tirage de la 10e. classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.
Le tirage de la 11e. classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 10000	est	$ 10,000
1 do	do 4000	do	do 4000
1 do	do 2500	do	do 2500
1 do	do 1800	do	do 1800
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1352	do	do 1352
6 lots	do 750	do	do 4500
6 do	do 550	do	do 3300
6 do	do 350	do	do 2100
156 do	do 60	do	do 9360
780 do	do 8	do	do 6240
7800 do	do 4	do	do 31200
8760 Lots.			77952

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4; moitiés, $2; quarts, $1.—

Hôtel Pontchartrain.

LE Sr GIRAUDEAU Jne. a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre le bel Etabissement du Lac, connu sous le nom d'*Hotel Pontchartrain*, tenu ci-devant par M. Coquet. Ayant fait quelques améliorations à cet établissement et mis tous ses soins à pouvoir recevoir dignement les personnes qui se présenteront, il ose espérer mériter l'encouragement du public.

Il annonce qu'il fera l'ouverture de cette maison Dimanche prochain, 26 de ce mois, et on y trouvera prêt tout ce qu'on pourra désirer. 25 avril.

$25 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, un nègre nommé DICK BROWN, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, mesure française, fortement constitué nez plat, figure très-noire ; il a plusieurs marques sur la figure. Quand il s'est absenté de chez le soussigné, il avait des pantalons de cotonnade bleue avec des pièces aux genoux, une chemise de gingas et un gilet de calmouck blanc. Il a emporté avec lui un paquet de hardes. Ledit esclave a été acheté de M. Stephen Peillon, il y a environ quatre mois et demi. La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui le fera enfermer dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au soussigné, faubourg Marigny, rue Marigny, No. 112.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas recevoir ou cacher ledit nègre, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.

Mrs. les Shériffs des diverses paroisses de cet Etat sont priés de porter leurs soins à l'arrestation de cet esclave.

21 av.—3, 115j. FRANÇOIS ROBOUAM,

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE,

PARTI MARRON de chez le soussigné, depuis le 25 Mars dernier, le mulâtre nommé CHARLES, âgé d'environ 40 ans, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 8 pouces français, très gras, figure ronde et les cheveux frisés, a une forte cicatrice [illegible] mal à un pied, ce qui le fait boiter ; il se sert quelquefois dans des cris [illegible] des bateaux. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le remettra à son maître, rue Bourgogne, entre les rues du Maine et St. Philippe.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne point recevoir ledit esclave à bord, sous peine d'être poursuivis [illegible] rigueur des lois.

[illegible] SAUL [illegible]

[illegible]

[illegible]

[